MODÈLE DU PAVILLON DE PROTECTORAT, JOINT A L'ACTE DU PROTECTORAT DE 1842.

0=30	€=33	0m37	1 2d 2 8 03	<u>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</u>
			Rouge.	•
n n	1.0	Rouge.		•.
Bleu.	Blanc.	Rouge 4m00		
				#
			Blane.	
	n , w			
A STATE OF THE STA				i .
			<u> </u>	·
			Rouge,	
			<u></u>	10
 		5 m	ètres de battant.	V 11

Le pavillon du Protectorat contient le yacht français dans le pavillon taïtien. Le pavillon taïtien a le battant égal au guindant, plus la moitié.

Chaque bande rouge horizontale a, en guindant, la moitié de la bande blanche. Le yacht français a pour guindant la merile du guindant du pavillon taitien. Of yacht est un pavillon de commandement : par consequent, le battent du yacht en egal au gaindant, pris un stricme.

La bande blanche qui sépare le yacht du pavillon taitien a pour largeur un dixième du guindant du yacht.

Adhésion du grand-juge Passai à la demande du Protectorat en date du 6 septembre 1842.

Taïrı, le 19 septembre 1842.

Monsieur l'Amiral, je vous salue et vous félicite sur votre arrivée à Taîti. Voici ce que je veux vous dire. J'approuve béaucoup que le Roi des Français prenne Taîti sous sa protection. Je suis satisfait qu'on ait fait cette demande: je désire que vous me considériez comme si j'avais écrit mon nom au bas de cette demande. Si vous n'admettez pas cela, j'en serai contrarié.

Signé: PAOFAI, grand-juge.